



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/ZOO/DBA/013/2020

**FOURNITURE DE MATÉRIELS ET SOLUTIONS INFORMATIQUES SUR
TOUS LES SITES DE LA BCEAO**

JUILLET 2020

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture de matériels et solutions informatiques destinés à l'ensemble des sites de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est constitué de deux (2) lots distincts.

Lot 1 : Postes de travail et écrans

- un (1) micro-ordinateur Mac Book Pro avec des logiciels ;
- quarante-cinq (45) postes de travail mobiles de type Surface Pro 7 ou supérieur ;
- vingt-cinq (25) écrans de 23 pouces pour surface Pro 7 ;
- vingt (20) micro-ordinateurs portables ;
- trente (30) écrans de 27 pouces pour micro-ordinateurs portables.

Lot 2 : Solutions de configuration et de suppression

- une (1) solution de déploiement des postes de travail (fixes et mobiles) ;
- une (1) solution de suppression définitive de données sur les disques durs.

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale pour chaque lot.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.5. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de cinquante pour cent (50 %) à la signature du contrat contre la fourniture préalable d'une lettre de garantie à première demande d'égal montant, délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale vingt-huit (28) jours après la signature du procès-verbal de réception provisoire, sur tous les sites, non assorti de réserves ;
-

-
- quarante-cinq pour cent (45 %) à la livraison et à l'installation conformes des équipements, attestées par la signature du procès-verbal sus-cité ;
 - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la Banque Centrale. La mainlevée de cette caution interviendra au plus tard vingt-huit (28) jours à partir de la date de signature du procès-verbal de réception définitive non assorti de réserves.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.15.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe 1** précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devrait comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture);
- la liste et les adresses complètes des transitaires du soumissionnaire dans les huit (8) pays membres de l'UMOA ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2017, 2018 et 2019).

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir une (1) copie des documents attestant de leurs statuts juridiques et, le cas échéant, leurs numéros d'immatriculation. Par ailleurs, ils devront communiquer leurs références bancaires, conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal ainsi que sa fonction occupée dans la société.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
 - les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
 - la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
-

-
- le planning d'exécution ;
 - la formulation d'avis et remarques ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Actualisation des offres techniques

Compte tenu des évolutions technologiques, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour répercuter les évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.15.5. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables et comprennent :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les équipements demandés ;
- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.16. Date et heure limite de dépôt

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 07 août 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur. **Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur n'est recevable.**

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courrier électronique à l'adresse susvisée.

I.17. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements. Elle se réserve également le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue des travaux de dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en terme de ratio qualité/coût.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché. Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

1.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

1.19. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

1.20. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.21. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fait DAP «Delivered At Place» selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau joint à **l'annexe 2**.

I.22. Délais et modalités de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.23. Réception

La réception est effectuée, en deux temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

En cas de constatation de défectuosité à l'utilisation pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement, à ses frais, des équipements incriminés. Les nouveaux équipements doivent être garantis pour une durée équivalente à la période de garantie initiale.

I.24. Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur, pièces et main-d'œuvre comprises, selon les dispositions ci-après :

- une durée de trois (3) ans au moins pour les serveurs, les postes de travail fixes ou mobiles ;
- un (1) an pour les imprimantes, les scanners et les matériels spécifiques.

A cet égard, les fournisseurs doivent préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base et, le cas échéant, faire une offre pour la porter à la durée totale de la garantie sus-précisée. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui techniques et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de réception, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de garantie.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Par conséquent, le fournisseur garde la propriété

des équipements jusqu'à la signature, par les deux (2) Parties, du procès-verbal de réception provisoire.

I.25. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs doivent communiquer, dans leur soumission, la preuve de leur agrément par les équipementiers.

I.26. Assurance

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

I.27. Litiges et contestations

I.27.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

I.27.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

I.27.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.28. Informations complémentaires

I.28.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

I.28.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Le fournisseur retenu, en relation avec les équipes techniques de la Banque, doit configurer tous les postes en partitionnant les disques durs et en installant les logiciels couramment utilisés à la BCEAO. Le partitionnement des disques doit répondre aux dispositions ci-après :

- une partition C: pour l'installation des systèmes et des applications ;
- une partition D: pour le stockage des données des utilisateurs ;
- une partition masquée de restauration du système sans altérer la partition.

L'équipe de la BCEAO met à la disposition du fournisseur, un micro-ordinateur appelé poste master, configuré avec tous les logiciels couramment utilisés. Il revient au fournisseur de dupliquer la configuration du poste master sur tous les autres micro-ordinateurs livrés de même type que le master.

II.1 - Lot 1 : Postes de travail et écrans

II.1.1 - Un (1) micro-ordinateur Mac Book Pro avec logiciels

- processeur Intel Core i9 8 cœurs de 9e génération à 2,3 GHz ;
- turbo Boost jusqu'à 4,8 GHz ; • AMD Radeon Pro 5500M avec 4 Go de mémoire GDDR6 ;
- 16 Go de mémoire DDR4 à 2 666 MHz ;
- SSD de 1 To ;
- écran Retina de 16 pouces avec affichage True Tone ;
- touch Bar et Touch ID ;
- quatre ports Thunderbolt 3 ;
- dernière version du système d'exploitation ;
- logiciel Adobe Creative Cloud pour Mac ;
- logiciel Bitdefender total security pour Mac.

II.1.2 - Quarante-cinq (45) postes de travail mobiles de type Surface Pro 7

- type Microsoft Surface Pro 7 ;
 - dimensions 292 mm x 201 mm x 8.5 mm ;
 - Windows 10 professionnel 64 bits en langue française ;
 - quad-core 10th Gen Intel® Core™ i5-1035G4 Processor ;
 - RAM 8 Go ;
 - stockage SSD 512 Go ;
 - écran PixelSense™ de 12,3 pouce • Résolution : 2736 x 1824 (267 PPI) Format d'image : 3:2 Tactile : Multipoint à 10 points ;
 - réseau sans fil Wi-Fi 802.11ax ; Compatible avec IEEE 802.11a/b/g/n/ac, technologie sans fil Bluetooth 5.0 ;
 - ports USB-C USB-A, Prise pour casque 3,5 mm, Mini DisplayPort, Port Surface Type Cover, Compatible avec Surface Dial off-screen interaction ;
-

-
- caméra à reconnaissance faciale Windows Hello (avant), Caméra avant de 5 Mpx avec qualité vidéo full de 1080p, Caméra arrière 8,0 Mpx avec vidéo Full HD 1080p, microphones de type dual far-field studio, Haut-parleurs stéréo 1,6W avec Dolby® Audio™ ;
 - carte graphique Intel® Iris™ Plus Graphics (i5, i7) ;
 - capteur de lumière ambiante, Accéléromètre, Gyroscope, Magnétomètre ;
 - autonomie Jusqu'à 10,5 heures de lecture vidéo locale ;
 - sécurité "Firmware TPM" pour la sécurité en entreprise ;
 - stylet Surface compatible ;
 - clavier Type Cover pour Surface Pro ;
 - station Surface Dock de Microsoft et accessoires compatibles Surface Pro 7 ;
 - adaptateur USB-C vers VGA ;
 - un (1) clavier externe AZERTY sans fil compatible Windows 10 pro ;
 - une (1) souris sans fil compatible avec Windows 10 pro ;
 - documentation en langue française ;
 - une garantie de 3 ans, pièces et main-d'œuvre.

II.1.3 - Vingt-cinq (25) écrans de 23 pouces pour surface pro 7

- taille : 23 pouces ;
- résolution minimale 1920x1200 ;
- câble pour connexion à une station Surface Dock ;
- câble électrique ;
- anti-éblouissement ;
- backlight WLED ;
- port VGA ;
- port HDMI ;
- garantie 3 ans, pièces et main-d'œuvre.

II.1.4 - Vingt (20) micro-ordinateurs portables

- portable de gamme professionnelle ;
 - station de travail mobile ;
 - processeur Intel Core i7 (9ème génération) 9850H / 2.6 GHz (6 cœurs) Cache 12 Mo ;
 - Chipset Mobile Intel CM246 ;
 - RAM 32 Go (2 x 16 Go) DDR4 SDRAM - NON ECC. Vitesse 2666 MHz. Nombre d'emplacement 4 ;
 - disque dur SSD de 1 To SSD - (M.2 2280) PCIe ;
 - affichage 15.6" - IPS - Rétroéclairage par LED - 1920 x 1080 (Full HD) Anti-éblouissement, gamme de couleurs étendue de 72 %, Dolby Vision, compatible HDR 400, angle de vision 160° ;
-

-
- processeur graphique NVIDIA Quadro RTX 4000 / Intel UHD Graphics 630 - 8 Go GDDR6 SDRAM ;
 - caméra 720p ;
 - clavier AZERTY, TrackPoint, UltraNav, rétro-éclairé, pavé numérique, Résistant aux liquides ;
 - ports USB-A 3.1 Gen 1,USB-C, USB-C Thunderbolt™ 3, HDMI2.0, Connecteur mixte écouteurs/micro, Connecteur mixte écouteurs/micro, Ethernet RJ45 ;
 - réseau Intel Wi-Fi 6 AX 200, 802.11ax, Bluetooth 5.1, Gigabit Ethernet ;
 - combiné clavier et souris sans fil Essential de Lenovo - (Français 189) ;
 - haut-parleurs stéréo, double tableau de microphone ;
 - système d'exploitation Windows 10 Pro Édition 64 bits - français ;
 - housse de transport ;
 - batterie Lithium Ion, capacité 90 Wh, Autonomie 13h minimum ;
 - sécurité Trusted Platform Module (TPM 2.0) Security Chip, lecteur d'empreintes digitales, lecteur de carte à puce ;
 - une garantie de 3 ans, pièces et main-d'œuvre.

II.1.5 - Trente (30) écrans 27 pouces pour portables

- taille : 27 pouces ;
- résolution native : QHD 2560 x 1440 à 60 Hz ;
- temps de réponse : 6 ms ;
- connecteur d'entrée : HDMI ;
- câble pour connexion au portable laptop décrit ci-dessus ;
- câble électrique 220 volts ;
- prise en charge des couleurs : 1,07 milliards de couleurs ;
- revêtement de l'écran : anti-éblouissement ;
- une garantie de 3 ans, pièces et main-d'œuvre.

II-2 - Lot 2 : Solutions de configuration et de suppression

II.2-1- Solution de configuration automatique des postes de travail

Le parc micro-informatique de la BCEAO est constitué de postes de travail fixes, portables et de tablettes, fonctionnant essentiellement avec le système d'exploitation Windows 10. Les postes sont organisés autour d'un contrôleur de domaine associé à un annuaire de type LDAP. Le déploiement des postes en termes de système d'exploitation et d'applications couramment exploitées à la BCEAO est effectué quasi-manuellement, avant livraison aux utilisateurs.

Dans ce contexte, les soumissionnaires sont invités à proposer une solution permettant de déployer automatiquement des systèmes et logiciels sur les postes de travail connectés aux réseaux LAN de la Banque. La solution devra permettre en outre d'uniformiser les paramètres et les versions de Windows ainsi que de celles des applications pour chaque groupe homogène de machines.

La solution sera exploitée pour un parc de plus de 3000 machines réparties sur une trentaine de sites, disséminés dans les 8 pays de l'UMOA, interconnectés au Siège à travers un réseau de type VSAT, avec une bande passante globale de 100 Mbps.

La solution proposée doit être capable de répondre aux caractéristiques minimales ci-après :

- mise à niveau vers les versions les plus récentes des logiciels ;
- mise à niveau de windows vers la dernière version ;
- actualisation des ordinateurs existants avec une nouvelle version de Windows ;
- installation d'une nouvelle version de windows sur de nouveaux ordinateurs ;
- remplacement d'ordinateur et transfert des paramètres ;
- déploiement multidiffusion ou simultané sur plusieurs postes en réseau ;
- compatible avec WSUS ;
- installation de nouvelles applications ;
- mise à jour des applications existantes ;
- compatible avec Windows Installer (msi) ;
- déploiement de package d'application Windows et bundles d'applications (appx, appxbundle, msix, msixbundle) ;
- déploiement de package d'application Windows dans le Microsoft Store ;
- compatible avec des programmes d'installation de script pour les programmes d'installation tiers et les wrappers de script ;
- compatible Microsoft App-V v4 et v5 ;
- déploiement macOS ;
- exécution de séquence de tâches pour les déploiements autres que ceux relatifs au système d'exploitation, notamment pour les applications complexes.

II.2.2- Solution de suppression définitive des données sur les disques durs

La BCEAO souhaite acquérir une solution permettant la suppression de façon irrécupérable ou définitive des données stockées sur les disques durs des micro-ordinateurs fixes ou portables. Le stock actuel de disques à effacer est de 2000 auxquels s'ajoutent annuellement 600 autres disques. Les disques sont de type SATA ou SSD. La solution doit être déployée pour une trentaine de sites, répartis dans les 8 pays de l'UMOA.

La solution attendue doit être conforme aux caractéristiques minimales ci-après :

- effacement de données localement ou à distance contrôlé par le biais d'une console de gestion ;
 - effacement rapide et simultané de multiples lecteurs ;
 - démontage de RAID et accès direct aux lecteurs physiques correspondants ;
 - détection et effacement sécurisé des SSD ;
 - détection automatique et déverrouillage des lecteurs en mode freeze lock ;
 - compatible avec des normes d'effacement internationales, dont HMG/CESG, NIST, BSI et DoD ;
 - détection, notification et effacement des zones cachées (DCO, HPA) et des secteurs réalloués ;
-

- personnalisation du logiciel d'effacement pour répondre à des besoins spécifiques ;
- trois (3) niveaux d'automatisation des processus : manuel, semi automatique et automatique ;
- effacement localement en lancement du logiciel via le port USB ;
- effacement à distance à l'aide d'une console de gestion ;
- création de rapports d'effacement signés numériquement ;
- sauvegarde des rapports localement ou transmission à travers le réseau vers la console de gestion ;
- dernière version des logiciels.

Active Directory n'étant pas utilisé à la BCEAO, les offres basées sur des solutions pouvant fonctionner avec un annuaire de type LDAP seront privilégiées. Les prestataires devront préciser dans leurs offres, en option, tous les pré-requis nécessaires au bon fonctionnement des solutions proposées ainsi que les coûts associés.

II.3- Quantités et livrables

Tous les équipements doivent être livrés avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle de type E/F (Norme CEE 7/7).

Le tableau ci-après récapitule les livrables attendus et les quantités pour chaque site de livraison.

Lot	Matériel et logiciels	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	SGCB	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Siège	Total
1	Micro-ordinateur Mac Book Pro avec logiciels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Postes de travail mobiles de type Surface Pro 7	0	0	0	7	0	0	0	0	0	38	45
	Ecrans de 23 pouces pour surface pro 7	0	0	0	7	0	0	0	0	0	18	25
	Micro-ordinateurs portables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20
	Ecrans 27 pouces pour portables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30
2	Solution de configuration de poste de travail	2	2	9	1	1	4	4	4	2	1	3
	Solution de suppression définitive de données sur les disques durs.	2	2	9	1	1	4	4	4	2	1	30

ANNEXE 1

Formulaire de soumission
(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Appel d'offres pour la fourniture de matériel et solutions informatiques
(préciser le (s) lot (s))

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de matériel et solutions informatiques sur l'ensemble des sites de la BCEAO (préciser le (s) lot (s)). Le montant total s'établit à.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : ADRESSES DE LIVRAISON DES EQUIPEMENTS COMMANDES

Sites	Adresses
Siège	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar, Sénégal B.P. 3108
Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin	Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP
Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina	Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser B.P. 356
Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire	Abidjan, Avenue Abdoulaye Fadiga B.P. 01 1796 Abidjan 01
Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	Bissau Avenida dos Combatentes da Liberdade da Patria BP : 38 Bissau
Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali	Bamako, 94 Avenue TRAVELE B.P. 206.
Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger	Niamey, rue de l'Uranium B.P. 487
Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud B.P. 3159
Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo	Lomé, rue Abdoulaye Fadiga B.P. 120
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	Abidjan, Avenue Boutreaux Roussel, 01 B.P. 7125